

par des prisonniers qui avaient réussi à quitter la Chine, ainsi que sur des lois et règlements de la Chine communiste. Le point qu'a signalé mon honorable ami, soit l'achat d'armes par la Chine et le paiement de ces armes au moyen du travail forcé des Chinois, ressort d'une lettre qu'a publiée un journal de Hong-Kong. Dans cette lettre, un Chinois se trouvant en Thaïlande après avoir réussi à s'évader d'un camp de prisonniers, en Chine, affirme avoir entendu dire qu'il existait une entente en ce sens.

Le Canada a déjà précisé sa position, aux Nations Unies, sur le travail forcé. Nous avons pleinement appuyé les condamnations adoptées par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale des Nations Unies à propos des régimes de travail forcé et nous avons aussi appuyé l'adoption d'une convention visant l'abolition du travail forcé en tant que moyen de coercition politique ou de mise en valeur économique.

LES FRUITS

COLOMBIE-BRITANNIQUE—DEMANDE D'ENTREVUE À LA SUITE DES FORTES GELÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. B. Patterson (Fraser-Valley): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. A-t-il reçu du comité extraordinaire des producteurs de petits fruits de la vallée du Fraser une lettre réclamant une entrevue afin de discuter la situation grave résultant des grosses gelées de l'automne dernier? Dans le cas de l'affirmative, le ministre a-t-il l'intention d'accorder une telle entrevue?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a eu l'obligeance de me prévenir de sa question. J'ai reçu du syndicat coopératif du Pacifique,—j'imagine que c'est l'association dont il parle,—une lettre me disant qu'il aimerait envoyer une délégation ici afin de discuter la question avec nous. Le gouvernement de la Colombie-Britannique m'a écrit aussi à ce propos. Les questions soulevées sont à l'étude. Je n'ai pas encore eu le temps de répondre à cette lettre.

M. Patterson: Monsieur l'Orateur, je crois que la lettre était écrite sur la papeterie du syndicat, mais la fin de la lettre indiquait qu'elle provenait du comité extraordinaire dont j'ai parlé.

M. l'Orateur: L'honorable député savait donc qu'on avait reçu la lettre. Par conséquent, il ne cherchait pas à obtenir des renseignements.

M. Patterson: Monsieur l'Orateur, m'est-il permis de poser une question au ministre des Postes?

Une voix: Connaissez-vous d'avance la réponse?

M. Patterson: Est-il déjà arrivé qu'une lettre déposée à la poste n'ait pas été livrée à destination?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Postes): Je crois comprendre que la chose s'est déjà produite.

RESSOURCES HYDRAULIQUES

ADMINISTRATION DE LA VALLÉE DE LA THAMES—DEMANDE D'AIDE POUR L'AMÉNAGEMENT DE DEUX BARRAGES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. O. White (Middlesex-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais mentionner deux questions. Voici la première. Me permettra-t-on de souhaïter la bienvenue à mon collègue de Middlesex-Ouest (M. McCubbin) qui est de retour? Ma question s'adresse au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales ou bien au ministre des Finances. L'un ou l'autre de ces ministres peut-il dire quelle décision a été prise à l'égard de la demande formulée par l'administration de la vallée de la Thames en vue d'obtenir l'aide du gouvernement fédéral dans la réalisation des travaux expliqués par cet organisme dans un mémoire soumis il y a un an?

L'hon. Jean Lesage (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): La question est toujours à l'étude, monsieur l'Orateur.

LES CÉRÉALES

DEMANDE DE DÉPÔT DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PRÊTS BANCAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Allistair Stewart (Winnipeg-Nord): Puis-je poser une question au ministre du Commerce. Est-il prêt à déposer sur le bureau de la Chambre les règlements en vigueur ayant trait aux prêts bancaires et leurs remaniements éventuels?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): De quels prêts bancaires le député veut-il parler?

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Des prêts consentis par les banques en vertu de la mesure à l'étude.

Le très hon. M. Howe: La banque doit avoir la conviction que les céréales constituant la garantie de l'emprunt sont bien aux mains de l'agriculteur. La banque doit s'assurer que les mêmes céréales ne sont pas engagées auprès d'une autre banque en vertu de l'article 88 de la loi sur les banques. Si